

■ DÉVERSE À REMBLAI

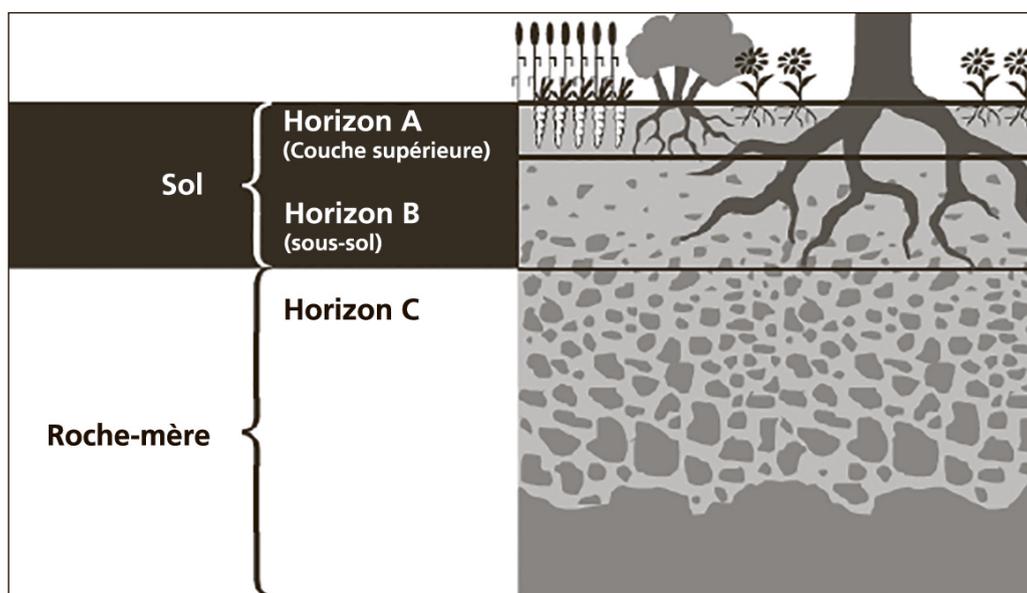
Le consortium Induni-Girardi-Piasio veille sur l'environnement

Il y a urgence: l'autorité cantonale est contrainte d'autoriser en masse les exportations de matériaux excavés lors des chantiers de construction. L'Etat de Genève, conjointement avec les propriétaires et le consortium, a l'intention d'autoriser la réalisation d'une déverse à remblai, soit une décharge de matériaux d'excavation non pollués, sur les communes de Bellevue et de Collex-Bossy. Bien que les riverains soient inquiets, toute la rigueur de contrôle nécessaire a été apportée au projet. En plus de décongestionner la filière d'évacuation, on créera là une zone de biodiversité.



Retrouver l'équilibre du sol, pour qu'il redevienne productif.

On peut estimer actuellement à plus de quinze millions de kilomètres par an la distance parcourue pour évacuer les «déchets» ou roche-mère des chantiers genevois par le biais de l'exportation, et la tendance ne va pas en s'améliorant. Ce constat alarmant a incité de grandes entreprises genevoises, tel que le consortium Induni-Girardi-Piasio, à prendre contact - il y a quelques années déjà - avec les agriculteurs propriétaires du canton pour trouver des sites de remblaiement appropriés. Celui de Bellevue/Collex-Bossy est le premier à correspondre aux critères recherchés: idéalement située à proximité de Genève, une grande zone avait autrefois servi à déverser les matériaux reelégués par la construction de l'autoroute Genève-Lausanne. «Les horizons A, B et C (couches du sol respectivement composées d'humus, de sous-couche



Les horizons du sol.

et de roche-mère) avaient été chamboulés. Il en est résulté un champ dénaturé, sur lequel plus rien ne poussait correctement», explique Thomas Banfi, chef de projet au sein du consortium. Un agriculteur genevois, M. Girardet, a relevé le défi de transformer ce terrain. Lorsque son fils Laurent reprend l'exploitation, il décide de développer un élevage de bisons. Le projet du consortium finit par le convaincre, ainsi que d'autres propriétaires: le terrain sera restitué à l'agriculture (zone avec replantation en bonne saison chaque année) et deviendra un véritable poumon de nature.

Mesures envisagées

Pour éviter toutes les nuisances que le projet pourrait occasionner, le consortium a prévu une série d'actions et s'est entouré des meilleurs ingénieurs (experts environnementaux, géologues, géotechniciens, hydrologues, biologistes, architectes-paysagistes, etc.). La biodiversité ne sera pas en reste. Des mesures de compensation et de revitalisation paysagère sont prévues, avec des plantations de cordons boisés sur la route des Fayards (600 mètres linéaires), sur la route de Collex (180 mètres linéaires) et au chemin de l'Echappée (310 mètres linéaires). S'ajoutera la plantation de haies bocagères (plus de 1790 mètres linéaires), dont les essences seront sélectionnées avec soin,

en collaboration avec un groupe de travail spécialiste de la faune et de la flore. Les réseaux écologiques seront valorisés et les espèces indigènes sauvegardées. Tas de pierres pour reptiles, abris à chauve-souris, habitats pour mammifères et insectes sont parmi les actions prévues au programme. Quant aux bi-

sons qui paissent dans le périmètre, la plupart pourront rester sur place, puisque la décharge se réalisera par étapes successives. «En un mot: le sol renaîtra de ses cendres et une cicatrice du passé sera réparée!», conclut Thomas Banfi. ■

Véronique Stein

Cycle d'une décharge de type A



Etat de référence, zone agricole.



Décapage des sols.

Installation temporaire qui retourne à son affectation d'origine



Remblayage.



Remise en état des sols.



Zone rendue à l'agriculture.

le déménagement en douceur



Devis gratuit

BALESTRAFIC

022 308 88 00 - www.balestrafic.ch



Rendez-vous de la jurisprudence

2^e conférence

**LES RENDEZ-VOUS
DE LA JURISPRUDENCE 2019**

**Judi 20 juin 2019
de 16h30 à 18h30**

Renseignements et inscription
sur www.cgiconseils.ch / Cours & Séminaires

